

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DASCO 74 Lycées municipaux - Subventions (67.044 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 septembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'attribution des subventions de fonctionnement aux lycées municipaux pour le financement des projets éducatifs ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 14 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 12 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 8 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 12 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 12 septembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions de fonctionnement sont attribuées aux lycées municipaux pour le financement de projets éducatifs selon le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante de 67.044 euros sera imputée sur le budget municipal de fonctionnement de 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement inscrite au chapitre 65, nature 65737, rubrique 22, ligne de subvention VF80005.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO